

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ACCÉLÉRER LES PROJETS DE CONSTRUCTION - (N° 1041)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Piron, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Rochebloine, M. Salles, M. Tuaiva, M. Sauvadet, M. Favennec, M. Fromantin, M. Pancher, M. Reynier, M. Fritch, M. Gomes, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy, M. Richard, M. Santini, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Zumkeller et M. Benoit

ARTICLE 3

Substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que le délai prévu dans l'article 3 pour le dépôt des projets de loi de ratification est trop important.

Par égard pour le Parlement, il est proposé de ramener ce délai à quatre mois.